

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 02.05.16

.....

L'an deux mille seize, le deux mai, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier CORBINAUD,

Etaient présents : Didier CORBINAUD - Bérangère WERY - Marie-Lise LEGRAND - Patrick CHARLET - Rémi LE ROUZIC - Danny LOBRY

Etaient absents : Antonio GALLO (démissionnaire) - Laurence SANNIER (démissionnaire) - Jean-Pierre DHOUDAIN (procuration donnée à Didier CORBINAUD) - Yves GERIN (procuration donnée à Didier CORBINAUD) - Cédric DUPONT (procuration donnée à Patrick CHARLET)

Secrétaire de séance : Rémi LE ROUZIC

***** Questions inscrites à l'Ordre du Jour :**

- 1/ Reversement de la taxe d'électricité :

Monsieur le maire présente au Conseil le courrier reçu relatif au reversement de la taxe finale d'électricité. Pour 2017, le syndicat a décidé de ne reverser que 40% du total perçu. Le conseil est mis devant le fait accompli et ne peut qu'entériner cette décision.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent le principe du reversement à la commune en 2017 de 40% des sommes perçues sur la taxe d'électricité.

- 2/ Prise de compétence CCCA :

Monsieur le maire présente au Conseil la décision prise en réunion communautaire d'autoriser la CCCA à mener à bien les travaux relatifs aux réseaux informatiques et de communication. Cette décision doit maintenant être acceptée par une majorité qualifiée de conseils municipaux.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent le fait que la CCCA prenne en charge la mise en place des réseaux informatiques et de communication.

- 3/ Médailles du travail :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil que deux médailles du travail ont été accordées à ce jour :

- Antonio GALLO, échelon Grand Or pour 40 années de travail,
- Stéphane MUSA, échelon argent pour 20 années de travail.

Tous deux ont accepté de se faire remettre ces décorations lors d'une cérémonie. Le conseil autorise donc à l'unanimité Monsieur le maire à acheter les médailles et leurs écrins. La cérémonie de remise se déroulera le dimanche 5 juin, et sera agrémentée par la venue dans la commune d'un rassemblement de vieilles voitures.